

Nombre de conseillers dont le Conseil
 Communautaire doit être composé : 47
 Nombre de conseillers
 en exercice : 47
 Nombre de conseillers qui
 assistent à la séance : 44

NOTA - Ce procès-verbal doit être transcrit, séance tenante, sur le registre des délibérations du Conseil d'Agglomération. Il doit, en outre, être dressé en double exemplaires dont l'un est immédiatement transmis au Sous-Préfet et l'autre reste au Siège de l'Agglomération de la Région de Compiègne.

L'an deux mille quatorze, le dix sept avril à 20 heures 45 minutes, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne, constitué par arrêté préfectoral en date du 9 décembre 2004, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville de COMPIEGNE, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, Philippe MARINI.
 Etaient présents, MM. Les délégués :

1 M. ERIC BERTRAND	20 M. ERIC HANEN	39 M. Béatrice DUMAY
2 M. Claude DUPRONT	21 Mme Françoise TROUSSELE	40 M. Jean-Pierre LEBBEUF
3 M. Jean-Noël GUESNIER	22 M. Christian TELLER	41 M. Jean-Claude GRANIER
4 Mme Thérèse-Marie LAMARCHE	23 Mme Jacqueline LIENARD	42 M. Bernard DELANJOY
5 M. Laurent PORTEBOIS	24 Mme Solange DUMAY	43 Mme Sylvie LEMONNIER MORL
6 M. Philippe MARINI	25 M. Jean-Marc BRANCHE	44 M. Béatrice MARTIN
7 Mme Anne-Marie VIVÉ	26 M. Philippe BOUCHER	45
8 M. Michel FOUBERT	27 M. Robert KARAVICHER	46
9 Mme Anielle FRANÇOIS	28 M. Jean-Claude CHIRIUP	47
10 M. Eric de VALROGER	29 M. Pascal SERET	
11 Mme Sandrine de FIGUEROA	30 M. Jean DESSEARS	
12 M. Eric VERRIER	31 Mme Jacqueline FOREBINI	
13 Mme Sophie SCHWARZ	32 M. David GUEIN	
14 M. Nicolas LEDAY	33 Mme Evelyne LE CHAPELIER	
15 Mme Marie-Pierre DEGAGE	34 M. Bernard HEUAL	
16 M. Marc-Antoine BREKIESZ	35 Mme Astrid CHOISNE	
17 Mme Marie-Christine LEGRS	36 M. Marc RESSONS	
18 M. Philippe TRINCHER	37 Mme Rachida EL AMRAWI	
19 Mme Dominique RENARD	38 M. Yannick LECLERE	

Absents ou représentés MM. :

Mme OGER-JUGAÏ par M. Eric de VALROGER - M. Emmanuel MARSIGNY par Michel FOUBERT
 M. Richard VALENTE par Mme Solange DUMAY

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRANIER, M. le Président.

Le Conseil d'Agglomération a choisi pour secrétaires
 MM. BREKIESZ Marc-Antoine et DUMAY Béatrice

Area for observations and claims, crossed out with a diagonal line.

SIGNATURE DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES PRESENTS (2)

Le Doyen d'âge,



Le Président,

Les Secrétaires,

Les Conseillers communautaires,

(1) On consignera ici les observations ou réclamations qui auraient été présentées au cours de la séance

(2) Tous les conseillers devront signer sur le registre des délibérations du Conseil d'Agglomération et sur le procès verbal et mention devra être faite de la cause qui les aurait empêchés de signer

ELECTION DU PRESIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Accusé de réception en préfecture
060-246001010-20140418-PV17042014-AU
Date de télétransmission : 18/04/2014
Date de réception préfecture : 18/04/2014

Le Président, après avoir donné lecture des Articles L 2122-4, L 2122-7 et L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection du Président conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Table with 2 columns: Description of vote counts and handwritten numerical results. Rows include: Nombre de bulletins trouvés dans l'urne (47), A DEDUIRE (3), RESTE (44), Majorité absolue (23), and candidates' votes (44).



M. Philippe MARIN' ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et a immédiatement été installé.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Table for the second round of voting, mostly crossed out with a diagonal line. Headers include: Nombre de bulletins trouvés dans l'urne, A DEDUIRE, RESTE, and Majorité absolue.

Ont obtenu :

Table for candidate results in the second round, mostly crossed out with a diagonal line. Headers include: M. _____ voix.

M. _____ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et a immédiatement été installé.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Table for the third round of voting, mostly crossed out with a diagonal line. Headers include: Nombre de bulletins trouvés dans l'urne, A DEDUIRE, RESTE, and Majorité absolue.

Ont obtenu :

Table for candidate results in the third round, mostly crossed out with a diagonal line. Headers include: M. _____ voix.

M. _____ ayant obtenu la majorité légale, a été proclamé Président et a immédiatement été installé.

ELECTION DU VICE-PRESIDENT

Accusé de réception en préfecture
060-246001010-20140418-PV17042014-AU
Date de télétransmission : 18/04/2014
Date de réception préfecture : 18/04/2014

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. MARIN, élu Président,

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	<u>47</u>
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	<u>3</u>
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	<u>44</u>
Majorité absolue	<u>23</u>
Ont obtenu :	
M. <u>Bernard HEVAL</u> <u>Quarante quatre</u> voix	<u>44</u>
M. _____ voix	_____
M. _____ voix	_____
M. _____ voix	_____



M. Bernard HEVAL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé le Vice-Président et a immédiatement été installé.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	_____
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	_____
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	_____
Majorité absolue	_____

Ont obtenu :

M. _____ voix	_____

M. _____ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-Président et a immédiatement été installé.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	_____
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	_____
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	_____
Majorité absolue	_____

Ont obtenu :

M. _____ voix	_____

M. _____ ayant obtenu la majorité légale, a été proclamé Vice-Président et a immédiatement été installé.

ELECTION DU VICE-PRESIDENT

Accusé de réception en préfecture
060-246001010-20140418-PV17042014-AU
Date de télétransmission : 18/04/2014
Date de réception préfecture : 18/04/2014

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. MARIN, élu Président,

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	47
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	1
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	46
Majorité absolue	24
Ont obtenu :	
M. <u>Laurant PORTEBOIS</u> <u>quarante six</u> voix	46
M. _____ voix	_____
M. _____ voix	_____
M. _____ voix	_____



M. Laurant PORTEBOIS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-Président et a immédiatement été installé.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	_____
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	_____
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	_____
Majorité absolue	_____

Ont obtenu :

M. _____ voix	_____

M. _____ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-Président et a immédiatement été installé.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	_____
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	_____
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	_____
Majorité absolue	_____

Ont obtenu :

M. _____ voix	_____

M. _____ ayant obtenu la majorité légale, a été proclamé Vice-Président et a immédiatement été installé.

ELECTION DU VICE-PRESIDENT

Accusé de réception en préfecture
 060-246001010-20140418-PV17042014-AU
 Date de télétransmission : 18/04/2014
 Date de réception préfecture : 18/04/2014

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. MARIN, élu Président,

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	47
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	2
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	45
Majorité absolue	23
Ont obtenu :	
M. <u>Jean-Claude GRANIER</u> <u>Quarante Cinq</u> voix	45
M.
M.
M.



M. Jean-Claude GRANIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-Président et a immédiatement été installé.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés
Majorité absolue

Ont obtenu :

M.	voix

M. ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-Président et a immédiatement été installé.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés
Majorité absolue

Ont obtenu :

M.	voix

M. ayant obtenu la majorité légale, a été proclamé Vice-Président et a immédiatement été installé.

ELECTION DU VICE-PRESIDENT

Accusé de réception en préfecture
060-246001010-20140418-PV17042014-AU
Date de télétransmission : 18/04/2014
Date de réception préfecture : 18/04/2014
ELECTION DU VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. MARIN, élu Président,

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	<u>47</u>
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	<u>5</u>
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	<u>42</u>
Majorité absolue	<u>22</u>
Ont obtenu :	
M. <u>Jean DEBESSARD</u> <u>Quarante deux</u> voix	<u>42</u>
M. _____ voix	_____
M. _____ voix	_____
M. _____ voix	_____



M. Jean DEBESSARD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-Président et a immédiatement été installé.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	_____
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	_____
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	_____
Majorité absolue	_____

Ont obtenu :

M. _____ voix	_____

M. _____ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-Président et a immédiatement été installé.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	_____
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	_____
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	_____
Majorité absolue	_____

Ont obtenu :

M. _____ voix	_____

M. _____ ayant obtenu la majorité légale, a été proclamé Vice-Président et a immédiatement été installé.

ELECTION DU VICE-PRESIDENT

Accusé de réception en préfecture
060-246001010-20140418-PV17042014-AU
Date de télétransmission : 18/04/2014
Date de réception préfecture : 18/04/2014

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. MARIN, élu Président,

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	<u>47</u>
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	<u>1</u>
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	<u>46</u>
Majorité absolue	<u>24</u>
Ont obtenu :	
M. <u>Jean-Noël GUESNIER</u> <u>Quarante six</u> voix	<u>46</u>
M. _____ voix	_____
M. _____ voix	_____
M. _____ voix	_____



M. Jean-Noël GUESNIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-Président et a immédiatement été installé.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	_____
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	_____
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	_____
Majorité absolue	_____

Ont obtenu :

M. _____ voix	_____

M. _____ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-Président et a immédiatement été installé.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	_____
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	_____
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	_____
Majorité absolue	_____

Ont obtenu :

M. _____ voix	_____

M. _____ ayant obtenu la majorité légale, a été proclamé Vice-Président et a immédiatement été installé.

ELECTION DU VICE-PRESIDENT

Accusé de réception en préfecture
 060-246001010-20140418-PV17042014-AU
 Date de télétransmission : 18/04/2014
 Date de réception préfecture : 18/04/2014

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. MARIN, élu Président,

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	47
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	1
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	46
Majorité absolue	24
Ont obtenu :	
M. <u>LEBOEUF</u> <u>Quarante six voix</u> voix	46
M. _____ voix	_____
M. _____ voix	_____
M. _____ voix	_____



M. Jean-Pierre LEBOEUF ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-Président et a immédiatement été installé.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	_____
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	_____
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	_____
Majorité absolue	_____

Ont obtenu :

M. _____ voix	_____

M. _____ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-Président et a immédiatement été installé.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	_____
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	_____
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	_____
Majorité absolue	_____

Ont obtenu :

M. _____ voix	_____

M. _____ ayant obtenu la majorité légale, a été proclamé Vice-Président et a immédiatement été installé.

ELECTION DU VICE-PRESIDENT

Accusé de réception en préfecture
060-246001010-20140418-PV17042014-AU
Date de télétransmission : 18/04/2014
Date de réception préfecture : 18/04/2014
ELECTION DU VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. MARIN, élu Président,

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	<u>47</u>
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	<u>2</u>
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	<u>45</u>
Majorité absolue	<u>23</u>
Ont obtenu :	
M. <u>Arnaud FRIE BERTRAND</u> <u>Quarante cinq</u> voix	<u>45</u>
M. voix
M. voix
M. voix



M. FRIE BERTRAND ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-Président et a immédiatement été installé.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés
Majorité absolue

Ont obtenu :

M. voix

M. ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-Président et a immédiatement été installé.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés
Majorité absolue

Ont obtenu :

M. voix

M. ayant obtenu la majorité légale, a été proclamé Vice-Président et a immédiatement été installé.

ELECTION DU VICE-PRESIDENT

Accusé de réception en préfecture
 060-246001010-20140418-PV17042014-AU
 Date de télétransmission : 18/04/2014
 Date de réception préfecture : 18/04/2014

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. MARIN, élu Président,

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	47
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	4
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	43
Majorité absolue	22
Ont obtenu :	
M. <u>Eric de VALROGER</u> <u>ec</u> <u>quarante trois</u> voix	43
M. voix
M. voix
M. voix



M. Eric de VALROGER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-Président et a immédiatement été installé.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés
Majorité absolue

Ont obtenu :

M. voix

M. ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-Président et a immédiatement été installé.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés
Majorité absolue

Ont obtenu :

M. voix

M. ayant obtenu la majorité légale, a été proclamé Vice-Président et a immédiatement été installé.

ELECTION DU VICE-PRESIDENT

Accusé de réception en préfecture
060-246001010-20140418-PV17042014-AU
Date de télétransmission : 18/04/2014
Date de réception préfecture : 18/04/2014
ELECTION DU VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. MARIN, élu Président,

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne		<u>47</u>
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....		<u>3</u>
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés		<u>44</u>
Majorité absolue		<u>23</u>
Ont obtenu :		
M. <u>Michel Foubert</u>	<u>quarante quatre</u> voix	<u>44</u>
M. _____	_____ voix	_____
M. _____	_____ voix	_____
M. _____	_____ voix	_____



M. Michel Foubert ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-Président et a immédiatement été installé.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	_____
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	_____
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	_____
Majorité absolue	_____

Ont obtenu :

M. _____	_____ voix	_____
M. _____	_____ voix	_____
M. _____	_____ voix	_____
M. _____	_____ voix	_____

M. _____ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-Président et a immédiatement été installé.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	_____
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	_____
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	_____
Majorité absolue	_____

Ont obtenu :

M. _____	_____ voix	_____
M. _____	_____ voix	_____
M. _____	_____ voix	_____
M. _____	_____ voix	_____

M. _____ ayant obtenu la majorité légale, a été proclamé Vice-Président et a immédiatement été installé.

ELECTION DU VICE-PRESIDENT

Accusé de réception en préfecture
 060-246001010-20140418-PV17042014-AU
 Date de télétransmission : 18/04/2014
 Date de réception préfecture : 18/04/2014

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. MARIN, élu Président,

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne		<u>47</u>
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....		<u>4</u>
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés		<u>43</u>
Majorité absolue		<u>22</u>
Ont obtenu :		
M. <u>Nicolas LONAY</u> <u>Quarante Trois</u> voix		<u>43</u>
M. _____ voix		_____
M. _____ voix		_____
M. _____ voix		_____



M. Nicolas LONAY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-Président et a immédiatement été installé.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	_____
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	_____
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	_____
Majorité absolue	_____

Ont obtenu :

M. _____ voix	_____

M. _____ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-Président et a immédiatement été installé.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	_____
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	_____
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	_____
Majorité absolue	_____

Ont obtenu :

M. _____ voix	_____

M. _____ ayant obtenu la majorité légale, a été proclamé Vice-Président et a immédiatement été installé.

ELECTION MEMBRE DU BUREAU

Accusé de réception en préfecture
060-246001010-20140418-PV17042014-AU
Date de télétransmission : 18/04/2014
Date de réception préfecture : 18/04/2014

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. MARIN, élu Président, à l'ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	<u>47</u>
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	<u>1</u>
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	<u>46</u>
Majorité absolue	<u>24</u>
Ont obtenu :	
M. <u>Eveline LE CHAPELIER</u> <u>Quarante six</u> voix	<u>46</u>
M. _____ voix	_____
M. _____ voix	_____
M. _____ voix	_____



M. Eveline LE CHAPELIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Membre du Bureau et a immédiatement été installé.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	_____
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	_____
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	_____
Majorité absolue	_____

Ont obtenu :

M. _____ voix	_____

M. _____ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Membre du Bureau et a immédiatement été installé.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	_____
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	_____
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	_____
Majorité absolue	_____

Ont obtenu :

M. _____ voix	_____

M. _____ ayant obtenu la majorité légale, a été proclamé Membre du Bureau et a immédiatement été installé.

ELECTION MEMBRE DU BUREAU

Accusé de réception en préfecture
060-246001010-20140418-PV17042014-AU
Date de télétransmission : 18/04/2014
Date de réception préfecture : 18/04/2014

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. MARLIN, élu Président, à l'ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	47
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	2
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	45
Majorité absolue	23
Ont obtenu :	
M. <u>Pascal SERET</u> <u>Quarante cinq</u> voix	45
M. _____ voix	_____
M. _____ voix	_____
M. _____ voix	_____



M. Pascal SERET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Membre du Bureau et a immédiatement été installé.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	_____
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	_____
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	_____
Majorité absolue	_____

Ont obtenu :

M. _____ voix	_____

M. _____ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Membre du Bureau et a immédiatement été installé.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	_____
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	_____
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	_____
Majorité absolue	_____

Ont obtenu :

M. _____ voix	_____

M. _____ ayant obtenu la majorité légale, a été proclamé Membre du Bureau et a immédiatement été installé.

ELECTION MEMBRE DU BUREAU

Accusé de réception en préfecture
060-246001010-20140418-PV17042014-AU
Date de télétransmission : 18/04/2014
Date de réception préfecture : 18/04/2014

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. MARIN, élu Président, à l'ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	47
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	1
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	46
Majorité absolue	24
Ont obtenu :	
M. <u>Claude DUPONT</u> <u>Quarante six</u> voix	46
M. _____ voix	_____
M. _____ voix	_____
M. _____ voix	_____



M. Claude DUPONT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Membre du Bureau et a immédiatement été installé.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	_____
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	_____
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	_____
Majorité absolue	_____

Ont obtenu :

M. _____ voix	_____

M. _____ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Membre du Bureau et a immédiatement été installé.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	_____
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	_____
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	_____
Majorité absolue	_____

Ont obtenu :

M. _____ voix	_____

M. _____ ayant obtenu la majorité légale, a été proclamé Membre du Bureau et a immédiatement été installé.

ELECTION MEMBRE DU BUREAU

Accusé de réception en préfecture
060-246001010-20140418-PV17042014-AU
Date de télétransmission : 18/04/2014
Date de réception préfecture : 18/04/2014

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. MARTIN, élu Président, à l'ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :



Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	<u>47</u>
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	<u>2</u>
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	<u>45</u>
Majorité absolue	<u>23</u>
Ont obtenu :	
Mme <u>Beatrice MARTIN</u> <u>Quarante Cinq</u> voix	<u>45</u>
M. voix
M. voix
M. voix

Mme Beatrice MARTIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Membre du Bureau et a immédiatement été installé.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés
Majorité absolue

Ont obtenu :

M. voix

M. ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Membre du Bureau et a immédiatement été installé.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés
Majorité absolue

Ont obtenu :

M. voix

M. ayant obtenu la majorité légale, a été proclamé Membre du Bureau et a immédiatement été installé.

ELECTION MEMBRE DU BUREAU

Accusé de réception en préfecture
060-246001010-20140418-PV17042014-AU
Date de télétransmission : 18/04/2014
Date de réception préfecture : 18/04/2014

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. MARLIN, élu Président, à l'ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	<u>47</u>
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	<u>3</u>
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	<u>44</u>
Majorité absolue	<u>23</u>
Ont obtenu :	
M. <u>Bernard DELANNOY</u> <u>Quarante quatre</u> voix	<u>44</u>
M. _____ voix	_____
M. _____ voix	_____
M. _____ voix	_____



M. Bernard DELANNOY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Membre du Bureau et a immédiatement été installé.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	_____
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	_____
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	_____
Majorité absolue	_____

Ont obtenu :	
M. _____ voix	_____

M. _____ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Membre du Bureau et a immédiatement été installé.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	_____
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	_____
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	_____
Majorité absolue	_____

Ont obtenu :	
M. _____ voix	_____

M. _____ ayant obtenu la majorité légale, a été proclamé Membre du Bureau et a immédiatement été installé.

ELECTION MEMBRE DU BUREAU

Accusé de réception en préfecture
060-246001010-20140418-PV17042014-AU
Date de télétransmission : 18/04/2014
Date de réception préfecture : 18/04/2014

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. MARIN, élu Président, à l'ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	47
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	7
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	40
Majorité absolue	21
Ont obtenu :	
M. <u>Anielle FRANÇOIS</u> <u>Quarante</u> voix	40
M. voix
M. voix
M. voix



M. Anielle FRANÇOIS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Membre du Bureau et a immédiatement été installé.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés
Majorité absolue

Ont obtenu :

M. voix

M. ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Membre du Bureau et a immédiatement été installé.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés
Majorité absolue

Ont obtenu :

M. voix

M. ayant obtenu la majorité légale, a été proclamé Membre du Bureau et a immédiatement été installé.

ELECTION MEMBRE DU BUREAU

Accusé de réception en préfecture
060-246001010-20140418-PV17042014-AU
Date de télétransmission : 18/04/2014
Date de réception préfecture : 18/04/2014

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. MARIN, élu Président, à l'ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :



Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	<u>47</u>
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	<u>1</u>
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	<u>46</u>
Majorité absolue	<u>24</u>
Ont obtenu :	
M. <u>Anne-Marie VIVÉ</u> <u>Quarante six</u> voix	<u>46</u>
M. voix
M. voix
M. voix

M. Anne-Marie VIVÉ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Membre du Bureau et a immédiatement été installé.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés
Majorité absolue

Ont obtenu :

M. voix

M. ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Membre du Bureau et a immédiatement été installé.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés
Majorité absolue

Ont obtenu :

M. voix

M. ayant obtenu la majorité légale, a été proclamé Membre du Bureau et a immédiatement été installé.

ELECTION MEMBRE DU BUREAU

Accusé de réception en préfecture
060-246001010-20140418-PV17042014-AU
Date de télétransmission : 18/04/2014
Date de réception préfecture : 18/04/2014

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. MARINI, élu Président, à l'ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :



Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	<u>47</u>
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	<u>42</u>
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	<u>45</u>
Majorité absolue	<u>23</u>
Ont obtenu :	
M. <u>Eric VERRIER</u> <u>Clémentine Cuiq</u> voix	<u>45</u>
M. _____ voix	_____
M. _____ voix	_____
M. _____ voix	_____

M. Eric VERRIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Membre du Bureau et a immédiatement été installé.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	_____
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	_____
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	_____
Majorité absolue	_____

Ont obtenu :

M. _____ voix	_____

M. _____ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Membre du Bureau et a immédiatement été installé.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	_____
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	_____
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	_____
Majorité absolue	_____

Ont obtenu :

M. _____ voix	_____

M. _____ ayant obtenu la majorité légale, a été proclamé Membre du Bureau et a immédiatement été installé.

ELECTION MEMBRE DU BUREAU

Accusé de réception en préfecture
060-246001010-20140418-PV17042014-AU
Date de télétransmission : 18/04/2014
Date de réception préfecture : 18/04/2014

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. MARIN, élu Président, à l'ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	47
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	1
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	46
Majorité absolue	24
Ont obtenu :	
M. <u>Marc BESSONS</u> <u>Quarante six</u> voix	46
M. _____ voix	_____
M. _____ voix	_____
M. _____ voix	_____



M. Marc BESSONS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Membre du Bureau et a immédiatement été installé.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	_____
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	_____
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	_____
Majorité absolue	_____

Ont obtenu :

M. _____ voix	_____

M. _____ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Membre du Bureau et a immédiatement été installé.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	_____
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	_____
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	_____
Majorité absolue	_____

Ont obtenu :

M. _____ voix	_____

M. _____ ayant obtenu la majorité légale, a été proclamé Membre du Bureau et a immédiatement été installé.

ELECTION MEMBRE DU BUREAU

Accusé de réception en préfecture
060-246001010-20140418-PV17042014-AU
Date de télétransmission : 18/04/2014
Date de réception préfecture : 18/04/2014

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. MARIN, élu Président, à l'ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	<u>47</u>
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	<u>5</u>
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	<u>42</u>
Majorité absolue	<u>22</u>
Ont obtenu :	
M. <u>Robert KARAVICICER</u> <u>Quarante Deux</u> voix	<u>42</u>
M. _____ voix	_____
M. _____ voix	_____
M. _____ voix	_____



M. Robert KARAVICICER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Membre du Bureau et a immédiatement été installé.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	_____
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	_____
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	_____
Majorité absolue	_____

Ont obtenu :

M. _____ voix	_____

M. _____ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Membre du Bureau et a immédiatement été installé.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	_____
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	_____
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	_____
Majorité absolue	_____

Ont obtenu :

M. _____ voix	_____

M. _____ ayant obtenu la majorité légale, a été proclamé Membre du Bureau et a immédiatement été installé.

ELECTION MEMBRE DU BUREAU

Accusé de réception en préfecture
060-246001010-20140418-PV17042014-AU
Date de télétransmission : 18/04/2014
Date de réception préfecture : 18/04/2014

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. MARIN, élu Président, à l'ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	47
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	2
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	45
Majorité absolue	23
Ont obtenu :	
M. <u>Philippe BOUCHER</u> <u>Quarante cinq</u> voix	45
M. _____ voix	_____
M. _____ voix	_____
M. _____ voix	_____



M. Philippe BOUCHER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Membre du Bureau et a immédiatement été installé.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	_____
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	_____
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	_____
Majorité absolue	_____

Ont obtenu :

M. _____ voix	_____

M. _____ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Membre du Bureau et a immédiatement été installé.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	_____
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	_____
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	_____
Majorité absolue	_____

Ont obtenu :

M. _____ voix	_____

M. _____ ayant obtenu la majorité légale, a été proclamé Membre du Bureau et a immédiatement été installé.

ELECTION MEMBRE DU BUREAU

Accusé de réception en préfecture
060-246001010-20140418-PV17042014-AU
Date de télétransmission : 18/04/2014
Date de réception préfecture : 18/04/2014

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. MARINI, élu Président, à l'ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	47
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	3
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	44
Majorité absolue	23
Ont obtenu :	
M. <u>Jean-Claude CHIRAY</u> <u>quarante quatre</u> voix	44
M. _____ voix	_____
M. _____ voix	_____
M. _____ voix	_____



M. Jean-Claude Chiray ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Membre du Bureau et a immédiatement été installé.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	_____
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	_____
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	_____
Majorité absolue	_____

Ont obtenu :

M. _____ voix	_____

M. _____ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Membre du Bureau et a immédiatement été installé.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	_____
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	_____
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	_____
Majorité absolue	_____

Ont obtenu :

M. _____ voix	_____

M. _____ ayant obtenu la majorité légale, a été proclamé Membre du Bureau et a immédiatement été installé.

ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Président rappelle que conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics, et notamment les articles 22, 25, 70, 74 et 35 III 3°, les membres qui composent la commission seront :

- Le Président ou son représentant,
- Cinq membres titulaires et suppléants élus au scrutin proportionnel au plus fort reste par le Conseil d'Agglomération en son sein, sans panachage, ni vote préférentiel.

Liste (s) présentée (s)

-1-

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Jean-Pierre <u>LEBOEUF</u>	Amélie <u>FRANÇOIS</u>
Marc <u>RESSONS</u>	Claude <u>DUPROND</u>
Jean-Noël <u>GUESNIER</u>	Beatrice <u>MARTIN</u>
Marie-Christine <u>LEGROS</u>	Louvent <u>PORTERON</u>
Stampe <u>DUMAY</u>	Jean <u>BEDESSARD</u>



-2-

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS

Le Président précise les dispositions suivantes :

Tout bulletin annoté ou rayé partiellement sera considéré comme non conforme de même que tout bulletin ne présentant pas les listes sus-visées.

A l'issue de ces rappels et précisions, il est procédé au scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	<u>47</u>
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	<u>1</u>
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	<u>46</u>
Majorité absolue	<u>24</u>

TITULAIRES

Nombre de siège à pourvoir : 5
Quotient : Suffrages exprimés / 5 = 9

Répartition des sièges :

Liste 1 : Nb Voix : 46
Nb sièges attribué au quotient : Nb de voix/quotient = 5
(arrondi à l'entier inférieur)
Reste = Suffrages exprimés par la liste - (Nb sièges déjà attribué x quotient) = _____

Nb sièges attribué au plus fort reste : 1

Liste 2 : Nb Voix : _____
Nb sièges attribué au quotient : Nb de voix/quotient = _____
(arrondi à l'entier inférieur)
Reste = Suffrages exprimés par la liste - (Nb sièges déjà attribué x quotient) = _____

Nb sièges attribué au plus fort reste : _____

SUPPLEANTS

Nombre de siège à pourvoir : 5
Quotient : Suffrages exprimés / 5 = 9

Répartition des sièges :

Liste 1 : Nb Voix : 46
Nb sièges attribué au quotient : Nb de voix/quotient = 5
(arrondi à l'entier inférieur)
Reste = Suffrages exprimés par la liste - (Nb sièges déjà attribué x quotient) = _____

Nb sièges attribué au plus fort reste : 1

Liste 2 : Nb Voix : _____
Nb sièges attribué au quotient : Nb de voix/quotient = _____
(arrondi à l'entier inférieur)
Reste = Suffrages exprimés par la liste - (Nb sièges déjà attribué x quotient) = _____

Nb sièges attribué au plus fort reste : _____

Les membres suivants sont donc INSTALLÉS dans leurs fonctions de membres de la Commission d'Appel d'Offres

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Jean-Pierre <u>LEBOEUF</u>	Amélie <u>FRANÇOIS</u>
Marc <u>RESSONS</u>	Claude <u>DUPROND</u>
Jean-Noël <u>GUESNIER</u>	Beatrice <u>MARTIN</u>
Marie-Christine <u>LEGROS</u>	Louvent <u>PORTERON</u>
Stampe <u>DUMAY</u>	Jean <u>BEDESSARD</u>

ELECTION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Accusé de réception en préfecture
060-246001010-20140418-PV17042014-AU
Date de télétransmission : 18/04/2014
Date de réception préfecture : 18/04/2014

Le Président rappelle que, conformément à l'article 42 de la loi du 29 janvier 1993 modifiée, la Commission de Délégation de Service Public est constituée des membres à voix délibératives suivantes :

- Le Président ou son représentant,
- Cinq membres titulaires et suppléants élus au scrutin proportionnel au plus fort reste par le Conseil d'Agglomération en son sein, sans panachage, ni vote préférentiel.

Liste (s) présentée (s)

-1-

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Sophie SCHWARZ	Sylvie LEMONNIER MORA
Marie RESSONS	Nicolas LEDAY
Jean-Claude GRANIER	Jean-Pierre LEBOUF
Robert HARRIVILLIER	Céline LE CHAPELIER
David GUERIN	Claude DUPROND



-2-

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS

Le Président précise les dispositions suivantes :

Tout bulletin annoté ou rayé partiellement sera considéré comme non conforme de même que tout bulletin ne présentant pas les listes sus-visées.

A l'issue de ces rappels et précisions, il est procédé au scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	47
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	1
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	46
Majorité absolue	24

TITULAIRES

Nombre de siège à pourvoir : 5
Quotient : Suffrages exprimés / 5 = 9

Répartition des sièges :

Liste 1 : Nb Voix : 46
Nb sièges attribué au quotient : Nb de voix/quotient = 5
(arrondi à l'entier inférieur)
Reste = Suffrages exprimés par la liste - (Nb sièges déjà attribué x quotient) = _____

Nb sièges attribué au plus fort reste : 1

Liste 2 : Nb Voix : _____

Nb sièges attribué au quotient : Nb de voix/quotient = _____
(arrondi à l'entier inférieur)
Reste = Suffrages exprimés par la liste - (Nb sièges déjà attribué x quotient) = _____

Nb sièges attribué au plus fort reste : _____

SUPPLEANTS

Nombre de siège à pourvoir : 5
Quotient : Suffrages exprimés / 5 = 9

Répartition des sièges :

Liste 1 : Nb Voix : 46
Nb sièges attribué au quotient : Nb de voix/quotient = 5
(arrondi à l'entier inférieur)
Reste = Suffrages exprimés par la liste - (Nb sièges déjà attribué x quotient) = _____

Nb sièges attribué au plus fort reste : 1

Liste 2 : Nb Voix : _____

Nb sièges attribué au quotient : Nb de voix/quotient = _____
(arrondi à l'entier inférieur)
Reste = Suffrages exprimés par la liste - (Nb sièges déjà attribué x quotient) = _____

Nb sièges attribué au plus fort reste : _____

Les membres suivants sont donc INSTALLÉS dans leurs fonctions de membres de la Commission de Délégation de Service Public

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Sophie SCHWARZ	Sylvie LEMONNIER MORA
Marie RESSONS	Nicolas LEDAY
Jean-Claude GRANIER	Jean-Pierre LEBOUF
Robert HARRIVILLIER	Céline LE CHAPELIER
David GUERIN	Claude DUPROND